

Modifications MENSUELLES

Juillet 2021

Liste définitive - Version n° 3

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
102.09	Carrières de calcaire non taillé et fours à chaux, carrières de dolomies et fours à dolomies	Indexation	<i>Indexation de 1 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des primes	01-07-21
107.00	CP des maîtres tailleurs, des tailleuses et couturières	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs	01-07-21
111.01	Transformation industrielle des métaux	Indexation	<i>Indexation de 0,79 % :</i> - des salaires minima et effectifs - du salaire minimum garanti - des indemnités pour les apprentis industriels - des primes d'équipes (toutes les régions SAUF Centre) - de l'indemnité de mobilité	01-07-21
111.02	Transformation artisanale des métaux	Indexation	<i>Indexation de 0,79 % :</i> - des salaires minima et effectifs - du salaire minimum garanti - des indemnités pour les apprentis industriels - des primes d'équipes (toutes les régions SAUF Centre) - de l'indemnité de mobilité	01-07-21
111.03	Montage de ponts & charpentes	Indexation	<i>Indexation de 0,79 % :</i> - des salaires minima et effectifs	01-07-21
117.00	Industrie & commerce du pétrole	Indexation	<i>Indexation de 0,212% :</i> - des salaires minima	01-07-21
121.00	Nettoyage	Indexation	<i>Indexation de 0,7 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des salaires à la pièce - des salaires au forfait - des primes diverses - de l'indemnité vêtements de travail - de l'indemnité journalière pour missions de service pour les ouvriers du nettoyage industriel(cat.8).	01-07-21
124.00	Construction	Indexation	<i>Indexation de 0,46328% :</i> - des salaires minima et la partie des effectifs correspondant aux minima - Adaptation des barèmes étudiants Adaptation des indemnités de logement et de nourriture Les montants sont : - Indemnité de nourriture : 28,14 € - Indemnité de logement : 13,44 €	01-07-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
125.01	Exploitations forestières	Indexation	<i>Indexation de 0,46 % :</i> - des salaires minima - de l'indemnité RGPT	01-07-21
125.02	Scieries et industries connexes	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-07-21
125.02	Scieries et industries connexes	Indexation	<i>Indexation de 0,46 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT <i>Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salaires barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.</i>	01-07-21
125.03	Commerce du bois	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-07-21
125.03	Commerce du bois	Indexation	<i>Indexation de 0,46 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT	01-07-21
126.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Indexation	<i>Indexation de 0,59 % :</i> - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima <i>Application de ce même pourcentage au chômage avec complément d'entreprise (partie employeur).</i>	01-07-21
127.00	Commerce de combustibles	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-07-21
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	Indexation	<i>Indexation de 0,52 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence	01-07-21
132.00	Travaux techniques agricoles et horticoles	Indexation	<i>Indexation de 0,64 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des indemnités journalières de nourriture et de logement - de la prime de séparation	01-07-21
133.00. 02	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	Indexation	<i>Indexation de 0,51 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence	01-07-21
136.00	Transformation du papier et carton	Indexation	<i>Indexation de 0,79 % :</i> - des salaires minima et effectifs	01-07-21
140.01	Autobus et autocars	Indexation	<i>Indexation de 0,79 % :</i> - des indemnités RGPT <i>Pour le personnel roulant des services Réguliers Spécialisés.</i>	01-07-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
142.01	Récupération de métaux	Prime	Paiement de la prime est de 152,43 € pour un travailleur à temps plein ayant une période de référence complète.	01-07-21
144.00	Agriculture	Prime	Paiement de la prime annuelle de 60,07 €	01-07-21
145.00	Horticulture (sauf parcs et jardin)	Prime	Paiement de la prime annuelle de 60,07 €	01-07-21
145.01	Floriculture	Prime	Paiement de la prime annuelle de 60,07 €	01-07-21
145.03	Pépinières	Prime	Paiement de la prime annuelle de 60,07 €	01-07-21
145.04	Aménagement de parcs et jardins	Frais transport	<u>Transport privé</u> : passage de 65 à 70% de 1/65ème du prix effectif de 139% de la carte train mensuelle <u>Indemnité vélo</u> passe à 0,24 €/km <u>Co-voyage</u> : 100% de l'abonnement social <u>Indemnité de mobilité</u> : 0,0571 €	01-07-21
145.04	Aménagement de parcs et jardins	Prime	Paiement de la prime annuelle de 60,07 €	01-07-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
145.05	Fructiculture	Prime	Paiement de la prime annuelle de 60,07 €	01-07-21
145.06	Culture maraîchère et semences horticoles	Prime	Paiement de la prime annuelle de 60,07 €	01-07-21
145.07	Culture des champignons et truffes	Prime	Paiement de la prime annuelle de 60,07 €	01-07-21
146.00	Entreprises forestières	Indexation	Indexation de 0,59 % : - des salaires minima et effectifs	01-07-21
203.00	Carrières de petit granit	Indexation	Indexation de 1 % : - des salaires minima et effectifs	01-07-21
209.00	Fabrications métalliques - employés	Indexation	<i>Indexation de 0,79%:</i> - des salaires minima et effectifs - du RMMG sectoriel <i>Le plafond pour l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement par des moyens privés à l'exception des entreprises de la province de Limbourg est porté à 5049,68 € au <u>01/07/2021</u>.</i>	01-07-21
220.00	Industrie alimentaire	Prime	<i>Pour les entreprises qui n'ont pas conclu d'accord d'entreprise sur de nouveaux avantages avant le 30 juin 2012, paiement d'une prime équivalente à 4,18% du salaire mensuel.</i>	01-07-21
222.00	Transformation du papier et carton	Indexation	Indexation de 0,79 % : - des salaires minima et effectifs	01-07-21
223.00	CP nationale des sports	Indexation	Adaptation revenu minimum moyen garanti sur base annuelle selon la CCT du 28.04.2021.	01-07-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
227.00	Secteur audio-visuel	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-07-21
313.00	Pharmacies	Prime	Paiement des primes annuelles de 107,10 € - 125 € - 176 €	01-07-21
326.00	Gaz & électricité	Indexation	Indexation de 0,212 % : - des salaires minima précédents	01-07-21
326.00	Gaz & électricité	Prime	Paiement de la prime annuelle aux travailleurs sous contrat de travail et entrés en service à partir du 01/01/2002. Le montant de base de la prime est de 495,00 € . Cependant, le montant de la prime annuelle correspond à l'évolution du dividende versé aux actionnaires en 2019. Le montant de base est diminué/augmenté au maximum de 0,25 %.	01-07-21
330.01. 10 (330.50)	Hôpitaux	Info new's	Application des barèmes IFIC à 100%	01-07-21
330.01. 30 (330.52)	Soins à domicile	Info new's	Application des barèmes IFIC à 100%	01-07-21
330.01. 54 (330.59)	Maisons médicales francophones en Régions wallonne et bruxelloise	Info new's	Application des barèmes IFIC à 100%	01-07-21
340.00	Technologies orthopédiques	Indexation	Indexation de 0,5 % : - des salaires minima et effectifs des ouvriers uniquement - de l'indemnité de sécurité d'existence des ouvriers uniquement	01-07-21
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés. Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.	01-07-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
RCC-RCIC	Régime de chômage avec complément d'entreprise ou avec indemnité complémentaire	Indexation	<i>Les allocations de chômage et les compléments d'entreprise ou indemnités complémentaires sont indexés.</i>	01-07-21